





Liberté Égalité Frateraité

# Licence d'utilisation des Données Outdoorvision - Flux de pratiquants

La présente Licence vient en complément des Conditions Générales de Vente (les CGV) et d'Utilisation du service Outdoorvision (les CGUs). Les termes employés sont définis dans l'Article 1 des CGVs.

### 1. Objet de la Licence

Cette licence (« Licence ») établit les termes et conditions sous lesquels le CREPS AURA accorde au Client et à ses Utilisateurs bénéficiaires d'un accès de type « Expert » Outdoorvision, le droit d'utiliser les Données de Flux décrites dans l'Article 2 ci-après.

# 2. DESCRIPTION DES DONNÉES

Dans le cadre de son Abonnement, le Client à la possibilité de réaliser un export au format GeoJSON d'une vue du flux de pratiquants et de passages issue des données agrégées dans la Base de Données de la plateforme Outdoorvision, (ci-après nommées « Données de Flux »).

L'export des Données de Flux ne sera possible que sur une zone géographique sur laquelle le Client et ses Utilisateurs bénéficient déjà de droits de visualisation dans la Plateforme.

### 3. Droits Concédés

Toutes les droits, titres et intérêts relatifs aux Données de Flux restent la propriété exclusive du CREPS AURA. Aucun droit de propriété sur les Données de Flux n'est transféré à l'Utilisateur par cette Licence.

#### 3.1. Finalités d'usage

Sous réserve du respect des termes de cette Licence, le CREPS AURA accorde au Client et ses Utilisateurs un droit non exclusif, non transférable et limité d'utiliser les Données de Flux uniquement pour poursuivre les finalités décrites ci-après :

- Développement concilié de la pratique sportive outdoor,
- D'aménagement des sites de pratiques outdoor,
- De comptage et de gestion des flux des pratiquants,
- De protection des espèces et milieux fragiles,
- De respect de la propriété privée,
- De sécurisation des lieux de pratiques,
- D'observation et d'évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires outdoor

Tout autre finalité d'usage des Données de Flux est interdite dans le cadre de l'Abonnement souscrit.

#### 3.2. Étendue des droits

Dans le détail, le CREPS AURA accorde au Client et ses Utilisateurs les droits suivants :

- Afficher les Données de Flux dans son propre Système d'Information Géographique (SIG) pour réaliser des analyses et études
- Adapter, modifier, et transformer les Données de Flux pour la production par l'intermédiaire de son SIG de cartes au format image illustrant des articles ou publications

Tout autre usage des Données de Flux est interdit et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable et spécifique du CREPS AURA.

#### 3.3. Obligations

L'Utilisateur devra mentionner la source des Données de Flux et la date de dernière mise à jour dans toutes publications et communications utilisant ou exploitant les Données de Flux avec la mention « Données agrégées et anonymisées provenant d'Outdoorvision » et un lien vers la page des partenaires du site web Outdoorvision (https://outdoorvision.fr/partenaires).

### 4. Restrictions

L'Utilisateur ne doit pas :

- Revendre, redistribuer ou sous-licencier les Données de Flux à des tiers.
- Diffuser les Données de Flux à un large public, notamment sous un licence ouverte.
- Utiliser les Données de Flux à des fins illégales, immorales ou non autorisées.
- Modifier ou altérer les Données de Flux, sauf dans les cas expressément autorisés par cette Licence.

### 5. Garantie

Le CREPS AURA garantit au Client qu'il est le titulaire légitime et exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle cédés par la présente licence, et qu'il a le pouvoir et la capacité de les céder. À ce titre, le CREPS AURA garantit spécifiquement que les droits cédés ne font l'objet d'aucune contestation, revendication ou action en contrefaçon de la part d'un tiers et qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle dont il aurait connaissance, limitant ou interdisant la cession des droits objets de la présente licence.

#### 6. Confidentialité

L'Utilisateur s'engage à maintenir la confidentialité des Données de Flux et à ne pas les divulguer à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du CREPS AURA, sauf dans les cas où cette divulgation est requise par la loi.

#### 7. Durée et Résiliation

Cette Licence est valable à compter de la date de souscription d'un Abonnement par le Client et restera en vigueur pendant la durée de l'abonnement.

Le CREPS AURA peut résilier cette Licence à tout moment en cas de violation des termes par le Client ou ses Utilisateurs.

Le Client peut résilier cette Licence en cessant toute utilisation des Données de Flux. Le Client s'engage à supprimer de manière complète et sécurisée toutes les Données de Flux de ses systèmes, dans toutes les régions où elles sont stockées et de cesser toute exploitation permise dans le cadre de la présente licence.

## 8. Garantie et Responsabilité

Les Données de Flux sont fournies "telles quelles" sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

Le CREPS AURA ne sera en aucun cas responsable des dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser les Données de Flux.

## 9. Loi Applicable et Juridiction

Cette Licence sera régie et interprétée conformément aux lois françaises. Tout litige découlant de ou en relation avec cette Licence sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Lyon.